

COMMUNIQUE RELATIF AU DEPOT D'UN PROJET DE NOTE D'INFORMATION PAR



EN REPONSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIEE PAR



VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE AUDIKA GROUPE

Le présent communiqué est établi et publié par AUDIKA GROUPE conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

Le projet de note d'information en réponse reste soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note en réponse est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'AUDIKA GROUPE (www.finance.audika.com), et mis gratuitement à la disposition du public au siège d'AUDIKA GROUPE (12, rue de Presbourg – 75116 PARIS).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'AUDIKA GROUPE requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF seront mises à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat selon les mêmes modalités.

La société WILLIAM DEMANT HOLDING A/S (l'« **Initiateur** »), a déposé le 30 septembre 2015 auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat, réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivant du règlement général de l'AMF (l'« **Offre** »), aux termes de laquelle elle offre irrévocablement aux actionnaires d'AUDIKA GROUPE, d'acquérir la totalité de leurs actions AUDIKA GROUPE (les « **Actions** »), au prix de 17,79 euros par action.

Les Actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à PARIS sous le code ISIN FR0000063752 (mnémonique « ADI »).

L'Offre est présentée par NATIXIS, cette dernière garantissant, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Il est rappelé que l'Initiateur détient à ce jour 5.097.604 actions AUDIKA GROUPE, soit environ 53,94% du capital et des droits de vote sur la base d'un nombre total de 9.450.000 actions.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes non détenues par l'Initiateur, soit un nombre maximal de 4.352.396 Actions, représentant environ 46,06% du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 9.450.000 actions et 9.451.011 droits de vote d'AUDIKA GROUPE.

L'Initiateur a déposé le projet d'Offre avec l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre, si les Actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

AUDIKA GROUPE a, le 7 mai 2015, conformément aux dispositions des articles 261-1 I 1° et 5° et II du règlement général de l'AMF, désigné la société BM&A, représentée par Messieurs Pierre BEAL et Eric BLACHE, en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») chargée d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Dans le cadre de son rapport en date du 30 septembre 2015 et intégralement reproduit dans le projet de note en réponse d'AUDIKA GROUPE, l'Expert Indépendant a rendu la conclusion suivante sur le caractère équitable du prix offert, en ce compris dans la perspective d'un retrait obligatoire :

« Sur la base de ces éléments, notre opinion est que le prix de 17,79 € proposé dans le cadre d'une offre d'achat simplifiée et d'un retrait obligatoire portant sur les actions d'AUDIKA GROUPE, est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de la Société. »

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration d'AUDIKA GROUPE se sont réunis le 30 septembre 2015.

Prenant acte des éléments figurant dans le projet de note d'information établi par l'Initiateur ainsi que du projet de note en réponse, le conseil d'administration d'AUDIKA GROUPE, après en avoir délibéré, a estimé que le projet d'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et décidé d'approuver, à l'unanimité, le projet d'Offre tel que décrit dans le projet de note d'information de WILLIAM DEMANT HOLDING A/S, suivi le cas échéant d'une procédure de retrait obligatoire, et de recommander aux actionnaires d'apporter leurs Actions à l'Offre.

Contact Audika : Alain TONNARD / Etienne SIRAND-PUGNET au +33 (0)1 55 37 30 30